Le mot du Maire

En cette fin d'année 2019, je m'adresse à vous pour la sixième fois, ce qui signifie que dans quelques mois, le mandat municipal que vous m'avez confié en mars 2014 s'achèvera.

Ces six années passées à la tête de la commune n'ont pas toujours été de tout repos.

Il est vrai que dans nos petites communes, c'est bien le Maire ainsi que ses adjoints qui sont en première ligne et qui sont sollicités tout au long de l'année et à tout moment.

Je pense que nous avons fait tout notre possible pour répondre au mieux à tous les problèmes que vous avez pu rencontrer.

Je ne reviendrai pas sur toutes les réalisations que nous avons menées à terme durant ce mandat, chacun de vous pourra consulter les bulletins précédents qui sont d'ailleurs disponibles sur notre site internet.

Tous ces travaux ont été réalisés sans altérer la situation financière de notre commune. En 2019, nous avons essentiellement travaillé à la renumérotation du village (à l'exception du lotissement) ainsi qu'au changement de nom de certaines rues. Ces travaux ont pris un peu de retard et ne seront effectifs qu'en avril 2020.

Au courant du mois de novembre, ont démarré les premières études pour déployer le haut débit sur notre secteur. Ce projet est mené conjointement par Moselle Fibre et la Communauté de Communes.

Nous vous tiendrons bien sûr informés du déroulement de ces travaux afin que chacun puisse être raccordé le moment venu.

Tout cela n'a été possible que grâce à une équipe qui m'a soutenu durant ce mandat.

Je remercie tout particulièrement mes deux adjoints ainsi que les conseillers municipaux qui ont partagé mes idées durant ce mandat.

Merci également à nos agents pour leur sérieux et leur dévouement.

Au nom de la municipalité de Tromborn, je vous souhaite à toutes et à tous, une bonne année 2020. Que celle-ci vous apporte ainsi qu'à toute votre famille, joie, bonheur et surtout une très bonne santé.

Gabriel CONTELLY, Maire de TROMBORN

Les finances publiques

Le compte administratif 2018

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/SOLDE
Fournitures et services	83 493,55		
Charges de personnel	66 382,73		
Reversement impôt Département	21 172,00		
Autres charges de gestion courante	42 152,86		
Charges financières	3 626,40		
Produit de service		63 009,59	
Impôts et taxes		68 476,00	
Dotations		127 434,37	
Produit de gestion courante		14 628,61	
Produits exceptionnels		1 960,35	
Atténuation de charges		423,07	
Report N-1		114 516,22	
TOTAUX	**216 827,54**	**390 448,21**	**+ 173 620,67**

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/SOLDE
Travaux	231 057,26		
Dotations fonds divers		22 902,76	
Excédent de fonctionnement		100 633,22	
Report N-1	35 816,22		
Subvention		140 326,82	
Emprunt	18 538,68		
Opérations patrimoniales	53 609,89	153 609,89	
TOTAUX	**339 022,05**	**417 236,69**	**+ 78 214,64**

EXCEDENT GLOBAL DE L'EXERCICE 2018 : ***251 835,31***

Fiscalité directe locale :

	Commune	CCHPB	Départ.	Région	Autres
Taxe d'habitation	5.76%	8.65%			0.252%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	6.34%	1.32%	14.26%		0.235%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	35.31%	3.05%	37.60%		10.62%

Le budget 2019

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	100 350.00	*Atténuation de charges*	
Charges de personnel	77 300.00	*Produits services*	37 900.00
Atténuation de produits	21 672.00	*Impôts et taxes*	68 476.00
Autres charges	41 400.00	*Dotations*	124 199.00
Charges financières	3 700.00	*Autres produits*	14 600.00
Charges exceptionnelles	400.00	*Produits exceptionnels*	1 000.00
Dépenses imprévues	7 000.00	*Résultat reporté*	141 455.01
Virement à l'investissement	135 808.01		
TOTAL	**387 630.01**		**387 630.01**

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES
Immobilisations incorporelles	2 000.00	*Subventions*	87 059.00
Immobilisations corporelles	33 300.00	*Dotations (FCTVA)*	72 213.00
Immobilisations en cours	4 000.00	*Virement du fonctionnement*	135 808.01
Opérations d'équipement	226 944.00	*Reste à réaliser*	
Dépenses imprévues	6 121.01	*Affectation du résultat*	32 070.36
Remboursement emprunt	125 000.00	*Emprunt*	
Subvention équipement versées	8 000.00	*Solde d'exécution*	78 214.64
TOTAL	**405 365.01**		**405 365.01**

Le bilan 2019 (au 20/12/2019)

Forêts

Dépenses	**25 841 €**
♦ Dégagement et débroussaillage	9 941€
♦ Travaux sylvicoles et plantations	2 199 €
♦ Coupes de bois + débardage, exploitation	5 770 €
♦ Frais de garderie versés à l'O.N.F.	3 931 €
Recettes	**13 284 €**
• Vente de grumes	8 264 €
• Affouage	3 641 €
• Remboursement forfaitaire	1 379 €

Dépenses de fonctionnement en 2019

- Participation Ecole maternelle	**10 468 €**
- Participation Ecole hors Regroupement scolaire	**1 826 €**
- E.D.F. (éclairage public)	**8 417 €**
- Eau	**1 167 €**
- Fuel-oil domestique	**5 401 €**
- Achat carburant pour matériel	**543 €**
- Assurances	**4 056 €**
- Impôts et taxes	**3 698 €**
- Participation eaux pluviales CCHPB (ex Dumbach)	**6 409 €**
- Frais de personnel (charges comprises)	**43 635 €**
Remboursement sur rémunération contrats aidés	**- 7 986€**
Reste à charge pour la commune	**35 649 €**
- Indemnités de fonction	**14 151 €**
Dotation élus locaux	**3 030 €**
Reste à charge pour la commune	**11 121 €**
- Fêtes et Cérémonies	**3 536 €**
- Télécommunications	**1 115€**
- Intérêt d'emprunt	**2 558 €**
- Remboursement Capital d'emprunt	**18 752€**

Recettes

- Dotation globale de fonctionnement allouée pour 2019	**25 267 €**
- Impôts locaux avec diverses compensations prévus pour 2019	**123 393 €**
- Location de logements + terrains communaux	**14 533 €**
- Remboursement T.V.A .sur travaux 2017	**71 141 €**
- Subventions	**95 797 €**
- Périscolaire jusqu'au au 07/07/2019 (factures aux familles)	**10 921 €**

Ces chiffres n'incluent pas les recettes de décembre qui seront connues courant janvier 2020

Trésorerie réelle au 20 décembre 2019 : + 267 267 €

Etat Civil

Les Naissances

- LAFORET Luna le 3 avril 2019
- KUJACZINSKI Louis le 29 avril 2019
- MINICH Etienne le 24 mai 2019

Les Décès

- LORRAIN Edmond le 5 avril 2019
- SCHAEFER Michel le 24 novembre 2019
- SAUER Manfried le 26 décembre 2019

Les Mariages

- ZIOLKOWSKI Vincent et MAAS Johanna le 20 avril 2019

Les PACS

- TRZMIEL Mathieu et KUNTZ Amanda le 8 août 2019

Bienvenue aux nouveaux habitants

- M. BELLOTT Bryan et Mme SCHLUCK Cloé
- M. VANDWALLE Loïc
- Mme BERGMANN Laura et sa fille
- M LISCH Yoann et Mme BERVILLER Angela et leurs enfants
- Mme PINTO Débora
- M. HENNARD Dylan et Mme MET Julie et leur fils
- M. SECULA Luc et Mme MESEMBOURG Joëlle
- M. NADE Vincent et Mme VAQUET Aurélie
- M. MALLARD Vincent et Mme GRAESSER Jessica et leurs enfants
- M. et Mme VAN BEVER Jérôme et Laetitia et leurs enfants

Les principales délibérations

15 Février 2019

Mise en place du RIFSEEP
Le Conseil municipal décide la mise en place d'un régime indemnitaire pour les agents techniques (primes annuelles)

Convention d'attribution d'un fonds de concours – déploiement du réseau fibre optique
La CCHPB financera une grande partie des travaux d'installation du réseau fibre optique, à raison de 1 208 700 €. La somme de 310 500 € devra être versée par les communes membres. Pour Tromborn, 181 prises sont prévues ; un fonds de concours de 22 138,28 € sera versé en trois fois.

Tarifs salle en cas d'obsèques
- Le Conseil municipal décide de mettre gratuitement à disposition la salle des fêtes aux habitants du village en cas d'obsèques ; 100 € sera demandé aux non-résidents.

Modification du poste d'Adjoint Technique – Agent d'entretien des locaux
A compter du 1er mars 2019, le contrat de l'agent d'entretien des locaux est revalorisé à 10h hebdomadaires.

Report du transfert de la compétence « eau » à la CCHPB
L'assemblée demande le report du transfert de la compétence « eau » à la CCHPB au 1er janvier 2026.

Détermination des noms des voies du village
Détaillé par ailleurs dans le bulletin

Remplacement de l'éclairage public actuel par un système LED
Le devis présenté par l'entreprise Laure pour un montant de 18 550 € HT est accepté à condition que les demandes de subventions aboutissent positivement.

5 avril 2019

Compte Administratif 2018
Détaillé par ailleurs dans le bulletin

Affectation du Résultat
L'affectation du résultat est votée comme suit :
- Ligne 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 32 070,36 €
- Ligne 002Recettes résultat de fonctionnement reporté : 141 455,01 €
- Ligne 001Dépenses déficit d'investissement reporté: 78 214,64 €

Taxes Locales
Détaillé par ailleurs dans le bulletin

Budget primitif 2019
Détaillé par ailleurs dans le bulletin.

Affouage 2019

Le Conseil municipal fixe les modalités suivantes :

- Taxe d'affouage : habitants : 11€/stère
  - Hors commune : 13€/stère
- Délai d'enlèvement : 30/09/2019
- Délai d'exploitation : 31/05/2019
  - Pénalités de retard : 5€/stère

5 juillet 2019

Réfection du jet d'eau de la fontaine
Le devis présenté par l'entreprise ATM Eau d'un montant de 2 460 € HT est accepté pour la réfection du bassin et de la pompe du jet d'eau.

20 septembre 2019

Révision des loyers communaux 2020
Les loyers communaux ont subi une légère augmentation conformément à l'indice de référence 2019 (+ 1,53%)

Reprise de la chasse communale Lot 2 –Réserve de Falck

- Suite au décès de l'adjudicataire, M. MARTINY Martin, le Conseil municipal accepte la candidature de M. SEIDEL Maxime, domicilié à Merten, pour la reprise de cette chasse communale à compter du 10 juillet 2019 jusqu'au 1 er février 2024.

Bois de chauffage 2020

Le Conseil municipal fixe les modalités suivantes :

- Taxe d'affouage : habitants : 11€/stère
  - Hors commune : 13€/stère
- Délai d'enlèvement : 30/09/2020
- Délai d'exploitation : 31/05/2020
  - Pénalités de retard : 5€/stère

Eclairage public – route de Dalem
Le Conseil municipal accepte deux devis complémentaires pour un montant total de 4 250 € HT

- TP STEINER : 870 € HT pour la fourniture et la pose de massif béton pour 2 candélabres
- Electricité Lauer : 3 380 € HT pour la fourniture et la pose de câble aérien et de deux candélabres

15 novembre 2019

N° 34-DCM-2019 Subvention aux brioches de l'Amitié
Une subvention de 300 € à l'association « les brioches de l'Amitié » est votée.

N° 36-DCM-2019 Remplacement d'un poteau incendie devant la Mairie
Le Conseil décide le remplacement du poteau incendie situé devant la Mairie, qui est Hors Service, pour un montant de 3 445,08 € HT.

N° 38-DCM-2019 Dénomination et renumérotation des voies du village
Détaillé par ailleurs dans le bulletin

N° 39-DCM-2019 Plaques de rue et numéros de maison
Suite à la décision de renumérotation et de dénomination des voies du village, le Conseil municipal fixe le budget maximal pour l'achat des nouvelles plaques de rue et les numéros de maison à 4 000 € HT

Les travaux engagés en 2019 (et inachevés)

En 2019, certains travaux ont été votés par le Conseil municipal. Pour certaines entreprises, leur calendrier d'intervention n'a pas permis de réalisation au cours de l'année. Les travaux sont donc engagés et verront leur achèvement en 2020 :

- Remplacement de l'éclairage public actuel (lampes) par un système Led (sous condition de subventions)
- Remplacement de la borne incendie devant la Mairie
- Extension du réseau d'éclairage public – route de Dalem
- Réfection du jet d'eau de la Fontaine
- Dénomination des voies du village et renumérotation des habitations

La vie communale en images

90 ans en 2019 !

M. CONTELLY François

Mme MOHR Mathilde

Commémoration du 11 novembre au monument aux morts

Le repas des anciens s'est déroulé dans la salle communale.

Le Saint Patron est venu à la rencontre de nos têtes blondes.

Au P’tit Bonheur

Nouveau: label
« Accueil Vélo »

Chambres d’hôtes

avec petit déjeuner

&

Table d’hôtes

sur réservation

55 rue Général De Gaulle
57320 TROMBORN

https://sites.google.com/site/auptitbonheur57
Au P’tit Bonheur 57 – Facebook
Renseignements : 06 87 13 95 49
E-mail : rolandarnould@orange.fr

Les écoles du Regroupement

Ecole maternelle de Brettnach (29 élèves) chez Mme Jolivalt

Petite Section et Moyenne Section : 16 élèves

Grande Section: 13 élèves

N° de téléphone : 03.87.35.95.06

Ecole primaire d'Oberdorff (22 élèves) chez M. Mathis et Mme Blanchot

CP : 15 élèves

CE1 : 7 élèves

N° de téléphone : 03.87.55.47.53

Ecole primaire de Château-Rouge (20 élèves) chez Mme Roger

CE1 : 5 élèves

CE2 : 15 élèves

N° de téléphone : 03.87.78.63.60

Ecole primaire de Tromborn (28 élèves) chez Mme Gontier

CM1 : 12 élèves

CM2 : 16 élèves

N° de téléphone : 03.87.35.98.68

La garderie périscolaire

Le service périscolaire qui a été lancé en 2016 connaît un réel succès auprès des familles de Brettnach, Château-Rouge, Oberdorff, Tromborn et Voelfling-les-Bouzonville.
Au départ, la gestion avait été confiée à la Commune de Tromborn. En juillet 2019, suite au terme du contrat aidé dont bénéficiaient les communes, et après accord commun entre nos villages, c'est la Commune de Voelfling-les-Bouzonville qui a repris la gestion complète du service.
Cette décision s'inscrit dans une logique territoriale puisque les locaux sont situés dans l'ancienne école de Voelfling-les-Bouzonville et a permis de réévaluer les besoins en termes de contrat communal et notamment de réduire la durée hebdomadaire effectuée par l'agent d'animation.
Notre agent périscolaire, Mélinda Gadé, n'a pas souhaité déposer sa candidature pour le nouveau contrat.

Le service périscolaire est assuré par Mme DAUENDORFFER secondée par Mme Sandra BECKER, ATSEM à la maternelle de Brettnach

Horaires d'ouverture et tarifs

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi :

Tranche	Horaires	Tarifs
Matin	7H15 – 8H20	1,50
Midi	12H – 13H15	6,00
Soir 1	16H45 – 17H45	1,00
Soir 2	17H45 – 18H30	1,50

Site internet : https://perivoelfling.wixsite.com/mairie

Informations et réservations :

Téléphone : 03.87.37.42.05
Mail : peri.voelfling@orange.fr

Garde exceptionnelle : En cas de grève des enseignants, deux tranches horaires supplémentaires pourront être mise en place :

- 8h20 - 12h
- 13h15 – 16h45

Une participation de 5 € sera facturée par tranche exceptionnelle demandée.

Fonctionnement de la salle des fêtes

• Les tarifs de location

Location	Résidents TROMBORN	Non-Résidents TROMBORN
Salle + Cuisine Week end ou férié (2j)	200	270
Salle + Cuisine semaine (1j) (18h – 22h)	120	170
Salle Week end ou férié (2j)	100	180
Salle Semaine (1j) (18h – 22h)	60	100
Café post-Obsèques (après midi)	0	100
Forfait nettoyage	40	40
Caution (dont 100 € tri multiflux)	500	500

Les réservations se font à la Mairie, par téléphone au 03.87.35.92.76 ou par mail à mairie.tromborn@orange.fr. Elles ne sont définitives qu'après dépôt en Mairie du contrat signé dans un délai maximum d'un mois après la réservation téléphonique.

• Le règlement intérieur

Le règlement de la salle est donné avec le contrat de location. En voici les grandes lignes :

- La commune de TROMBORN se dégage de toute responsabilité en cas d'accidents corporels ou matériels durant la location ainsi qu'en cas de vol ou détérioration d'objets ou matériels appartenant à des participants aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle.
- Le locataire est tenu de s'assurer en responsabilité civile et présentera au moment de la signature du contrat de location une attestation d'assurance en tant qu'occupant temporaire des locaux.
- Le locataire est tenu de rendre la salle dans le même état qu'il l'a trouvé lors de la remise des clés
- Le locataire peut choisir de prendre un forfait optionnel supplémentaire de 40 € qui comprend :
  - Le nettoyage des cuvettes, urinoirs, lavabos et miroirs dans les sanitaires
  - nettoyage des sols carrelés dans les sanitaires, la cuisine et le bar
- Les matériels non restitués (notamment la vaisselle) feront l'objet d'une facturation en supplément au tarif de rachat ttc. En aucun cas il ne sera accepté un remplacement de la vaisselle cassée ou disparue par la locataire.
- Un chèque de caution de 500 €, établi à l'ordre du trésor public, est exigé

Dénomination et renumérotation des voies

• Le constat

Suite au recensement de la population qui a eu lieu en janvier-février 2018, l'INSEE a souligné qu'il existait un réel problème de numérotation pour plusieurs rues du village. Deux points sensibles en sont ressortis : certaines rues n'ont pas de logique « côté pair – côté impair » et la Commune est dotée d'un nombre considérable de numéros identiques suivis d'une lettre. La distribution des adresses provoque de réels inconvénients.

Le projet d'installation et de branchement individuel à la fibre optique fait accélérer la prise de décision de renumérotation. En effet, après avoir reçu les différentes adresses de la Commune, le bureau d'étude précise que le branchement à la fibre pour les habitations ayant le même numéro risque de poser quelques soucis.

Deux instances ont alerté la Mairie sur les problèmes liés à une mauvaise numérotation. Après concertation avec les services de La Poste, le projet de dénomination et de renumérotation des voies est proposé au Conseil Municipal.

• L'étude du projet et la décision municipale

L'étude du projet est confiée aux services de La Poste, spécialisés dans la gestion des adresses.

Une première décision du Conseil municipal, en date du 23 novembre 2018, accepte le projet et son devis pour un montant HT de 3 235 €. Les rues du village auront donc une nouvelle dénomination ainsi qu'une renumérotation complète, sauf pour les rues des Bleuets, des Marguerites, des Jonquilles et de Violettes, pour lesquelles la situation de numérotation est jugée acceptable.

Une première détermination des nouvelles voies est actée le 15 février 2019 par le Conseil municipal. Cette décision sera modifiée et prise définitivement le 15 novembre 2019. Les nouvelles plaques de rue et de numéro de maison ont été commandées début décembre et seront livrées fin janvier.

L'arrêté prescrivant la nouvelle dénomination des rues et la numérotation des habitations sera pris par le Maire début janvier. Cet arrêté sera applicable après le délai légal de publication (soit 2 mois après). Afin de ne pas perturber les opérations électorales (réédition des cartes), sa mise en œuvre se fera après les élections municipales.

• *La mise en application des nouvelles adresses*

Le Conseil municipal acte les nouvelles voies du village de la manière suivante :

RUE ACTUELLE	NOUVELLE DENOMINATION
1- Chemin piéton lotissement	Allée des Primevères
2- Chemin d'exploitation arrière bâtiment communal	Chemin de Bouzonville
3- Rue du Général de Gaulle (à partir de la rue de Dalem vers Teterchen)	Rue de Metz
4- Rue du Général de Gaulle (à partir de la rue de Dalem vers Villing)	Rue de Sarrelouis
5- Rue qui démarre rue de Dalem et qui débouche entre le 7 et le 8 rue du Général de Gaulle	Rue des Vergers
6- Chemin situé rue de Dalem vers le Château d'eau	Impasse du Château d'eau
7- Rue derrière les habitations rue du Maréchal Leclerc de la rue de Dalem vers rue du 12 décembre 1948	Rue de l'Eglise
8- Chemin rue du 12 décembre 1948 vers village – cimetière	Rue du bosquet
9- Rue du Général de Gaulle vers rue du Maréchal Foch en face du n° 51	Rue de la forge
10- Rue vers Odenhoven (à partir de la ferme)	Route d'Oberdorff
11- Rue des Jardins avec le petit bout de rue en face du 50	Rue des jardins
12- Rue du Maréchal Foch	Rue de Brettnach
13- Rue du Maréchal Leclerc	Rue de la Mairie
14- Rue Poincaré	Rue du Marronnier
15- Rue du 12 décembre 1948	Rue du 12 décembre 1948
16- Route de Dalem	Rue de Dalem

Chaque foyer recevra en avril 2020 :

- un guide afin de faciliter les démarches administratives.
- Un document attestant de sa nouvelle adresse

La Mairie restera à disposition de tous les habitants pour vous accompagner dans ce changement d'adresse.

Les numéros individuels et les plaques de maisons seront distribués dès que l'arrêté municipal prendra effet.

Les services de La Poste se chargeront de la mise à jour du guichet adresse destiné aux services publics (cadastre, impôts, élections,…)

Le Club Sports et Loisirs

Correspondance :
BERNARD Alain
40, Rue du Général
de Gaulle
57320 TROMBORN
Tel : 06-89-85-22-50

Photo 1 : Rallye Pédestre

L'Assemblée Générale du Club Sports et Loisirs s'est tenue au gîte « Au P'tit Bonheur » le Vendredi 29 Novembre 2019.

Dans son discours, le président a remercié tous les membres du Club ainsi que les bénévoles pour leur engagement et leur disponibilité au sein de l'association tout au long de l'année.

Le président a souligné le succès de toutes les activités proposés et des animations destinées aux enfants du village.

Pour conclure le président a demandé à l'assemblée de lui accorder sa confiance dans le cadre du renouvellement du tiers sortant.

Photo 2 : L'œuf est dans le pré

<u>Activités prévisionnelles proposées par le Club pour 2020 :</u>

- 15 Février :	Soirée Harengs
- 25 Février :	Carnaval des enfants
- 10 Avril :	L'œuf est dans le pré
- 21 Mai :	Rallye Pédestre
- 03 Octobre :	Soirée à thème
- 31 Octobre :	Soirée Halloween
- 21 Novembre :	Soirée Beaujolais

Le comité et les adhérents continueront d'animer la vie du village en espérant que le maximum de personnes participe aux différentes activités.

Le Président, le comité et tous les membres du Club Sports et Loisirs vous souhaitent ainsi qu'à vos familles, de Joyeuses Fêtes de Noël, et vous présentent leurs Meilleurs Vœux de Santé, Bonheur et Prospérité pour l'année 2020, en ayant une pensée particulière pour toutes les personnes seules, malades ou dans la souffrance.

Le Président

L'Amicale Villageoise de Tromborn

L´Amicale Villageoise de Tromborn et moi-même vous présentons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, ainsi qu'à vos proches.

Que celle-ci vous apporte bonheur, santé, joies familiales et réussites professionnelles.
Je souhaite que notre association vous apporte toute satisfaction. Bien sur nos moyens restent modestes et nous agissons sans prétention mais nous restons motivés. Qu'il me soit permis de saluer tous les bénévoles qui, dans l'ombre et la discrétion, font vivre le monde associatif.

Merci à la municipalité pour la mise à disposition des structures et pour cet esprit de solidarité.

Que cette année associative soit pleine de joies, de rencontres et d'échanges.

Marcel Viertel

Président de l'Amicale Villageoise de Tromborn

Les activités prévues pour 2020 :

02 Février : *Concours de Belote*

En Juin : *Journée pétanque / Mölkky*

11 et 12 Juillet : *Fête patronale*

17 Octobre : *Soirée choucroute*

Toute l'équipe de L'Amicale Villageoise de Tromborn vous souhaite une bonne année 2020

Déchetterie et ordures ménagères

La Déchetterie

L'accès à la déchetterie est exclusivement réservé aux habitants des communes de **Berviller, Château-Rouge, Dalem, Falck, Hargarten-aux-Mines, Merten, Oberdorff, Rémering, Tromborn, Villing et Voelfling-lès-Bouzonville**.

Tout utilisateur doit se soumettre aux formalités de contrôle préalables, notamment la présentation de la carte d'accès (Carte Sydeme). La première carte est remise gratuitement par la Mairie. Les suivantes sont payantes (5 €)

Horaires d'ouverture de Dalem :

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h00 – 18h00
Mardi	10H – 12H	14h00 – 18h00
Mercredi	Fermé	14h00 – 18h00
Jeudi	10H – 12H	14h00 – 18h00
Vendredi	Fermé	14h00 – 18h00
Samedi	9H30 – 12H	14h00 – 18h00

Le portail sera fermé 10 min avant l'heure de fermeture du site afin de faciliter l'évacuation des derniers véhicules.

Un site exclusivement réservé au dépôt de déchets verts est ouvert à Oberdorff du 1er avril au 30 septembre :

	Après-midi
Mardi	16H – 18H
Vendredi	16h – 18h

Depuis le mois de juillet, le Sydeme ne ramasse plus les containers du cimetière et chacun doit ramener ses déchets et les recycler chez lui.

La Collecte des Ordures Ménagères

La distribution des sacs de tri a lieu deux fois par an (en avril et en octobre).

- ***Que mettre dans mon sac vert ?***

Les bio déchets c'est-à-dire les restes alimentaires et de préparation de repas (restes de repas, de viandes et poissons, épluchures de fruits et légumes, marc de café, sachets de thé, etc….), papiers souillés (mouchoirs, essuie-tout, etc….), assiettes en carton, petit déchets verts, sciure, paille et copeaux de bois.

- ***Que mettre dans mon sac orange ?***

Les recyclables c'est-à-dire les briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastiques (avec leurs bouchons), journaux, revues, magazines, cartonnettes, emballages en acier et en aluminium.

- ***Que mettre dans mon sac bleu ?***

Les résiduels, c'est-à-dire tout ce qui ne va pas dans les sacs verts ou orange, entre autres films et barquettes alimentaires, déchets minéraux (coquilles de crustacés et litières de chat) sacs et sachets plastiques, pots de beurre / crème/yaourt, lingettes nettoyantes, couches culottes et contenu de la poubelle de salle de bains (disques démaquillants, etc…), vaisselle cassée, pot en terre cuite.

Dépôt sauvage en pleine nature.
Un exemple d'incivilité !!

Règles de vie

Balayage et déneigement des trottoirs

Il est rappelé que le balayage et le déneigement des trottoirs sont du ressort du riverain.
La commune s'est dotée de moyens de salage pour la voirie, les riverains devront se procurer le sel pour leurs besoins personnels.

Entretien des haies

Chaque propriétaire est tenu d'entretenir régulièrement ses haies et de respecter les limites de propriété.
Les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

Règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation	
Hauteur de la plantation	**Distance minimum à respecter en limite de propriété**
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

Mode de calcul
La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.
La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Occupation du Domaine Public

Il est rappelé que tout ce qui se trouve sur le Domaine Public de la Commune peut être enlevé en cas de nécessité (travaux, sécurité routière,…). Ainsi, les haies, murets, arbustes ou arbres qui gêneront la visibilité ou des travaux publics pourront être retirés. Les véhicules ne pourront pas être laissés à l'état d'abandon sur le domaine public.

Branchages

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.
Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.
Si malheureusement aucune solution amiable n'est possible seul le tribunal d'instance est compétent et devra être saisi.

Bruits et nuisances sonores

Les bruits de voisinage et travaux bruyants (utilisation d'outillage, tondeuse,…) sont autorisés les dimanches et jours fériés de 10h à 12h uniquement.
Pour les jours de semaine, il suffira de se référer aux textes de lois.

Chiens

Il est rappelé à l'ensemble des propriétaires de chiens, assimilant les pelouses privées d'autrui ou les espaces verts publics ainsi que les bordures de chemins à des toilettes canines, que conformément à l'article L 2212-1, que ces déjections doivent être ramassées.

Chats errants

Il est rappelé également conformément à l'article L 2212-2 l'interdiction de laisser divaguer ses compagnons.

Il est rappelé à l'ensemble des usagers que le village doit rester propre et ne doit pas devenir un dépotoir. De bons réflexes permettraient de garder notre environnement propre !!!

Renseignements pratiques

Se mettre au courant plus rapidement !

La municipalité vous propose de laisser votre adresse mail (pour ceux qui le désirent) afin de recevoir plus rapidement les informations liées à la vie du village. (par ex : date de redotation multiflux, fermeture de la déchetterie ou de la mairie, date de passage pour l'enlèvement des ordures ménagères en cas de modification, etc…)

Pour ce faire, veuillez envoyer un mail à mairie.tromborn@orange.fr, votre adresse sera enregistrée automatiquement.

Service militaire (18-25ans)

Le Service Militaire Volontaire est destiné à favoriser l'accès à l'emploi durable par le biais d'une formation professionnelle, scolaire et civique.

Toutes les personnes âgées de 18 à 25 ans intéressées, peuvent récupérer un dossier de candidature soit, sur internet (www.defense.gouv.fr/smv), soit auprès des missions locales ou des agences Pôle Emploi.

Le Centre SMV le plus proche de Tromborn se situe à Montigny-Les-Metz.

Journée d'Appel à la Défense (recensement à 16 ans)

Le recensement militaire est la première étape obligatoire au parcours du citoyen. Les jeunes ayant atteint 16 ans doivent venir s'enregistrer en Mairie afin de participer à leur journée d'Appel à la Défense au courant de leur 17ème année.

Carte d'identité et passeport

Les demandes de titre d'identité (carte d'identité ou passeport) ne peuvent plus être déposées à la Mairie.

Il conviendra de faire une pré-demande en ligne en se créant un compte sur le site https://passeport.ants.gouv.fr

En cas de difficulté, nos services restent à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Un rendez-vous devra être pris dans une mairie équipée pour la numérisation des données comme Boulay, Creutzwald, Bouzonville (pour les plus proches)

C'est cette Mairie qui enverra votre demande et vous remettra votre nouveau titre.

Attention aux délais de rendez-vous et de création de votre titre !

Ecole Maternelle

Il est rappelé que les inscriptions pour l'école maternelle se feront **en Mairie** dans le courant du mois de mars pour les enfants à partir de trois ans.

Inscription sur les listes électorales

A compter du 1er janvier 2019, il n'y aura plus de date butoir pour l'inscription sur les listes électorales. Elle pourra se faire directement en ligne sur www.service-public.fr ou à la Mairie. Les jeunes ayant 18 ans dans l'année seront inscrits d'office ; inutile de faire des démarches supplémentaires.

Columbarium et concession funéraire

A ce jour, 4 alvéoles cinéraires sont à disposition des familles intéressées. Le prix de concession d'une case d'une durée de 30 ans est fixé à 1200 €.
Le tarif de la concession funéraire est, quant à lui, fixé à 25 € le m².

Inscription au Périscolaire

Les dossiers d'inscription au périscolaire peuvent être retirés en Mairie de Voelfling-les-Bouzonville ou au service périscolaire.

Permanences à la Communauté de Communes du Bouzonvillois

- CPAM : Vendredi de 9h à 12h (www.ameli.fr)
- CAF : 1er et 4ème lundis du mois de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h (www.caf.fr)
- CDTFM (Comité de Défense des Travailleurs Frontaliers de Moselle) : 1er jeudi du mois de 16h à 17h et 3ème jeudi du mois de 15h à 17h (www.frontaliers-moselle.com)
- ALLO ACTIF : Mardi de 13h30 à 17h et 3ème lundi du mois de 14h à 17h (www.allo-actif.fr)
- MSA : 1er jeudi du mois de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h (www.msalorraine.fr)
- CARSAT : 2ème et 4ème jeudi du mois de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h (www.carsat-alsacemoselle.fr)

Bibliothèque communautaire

Les bibliothèques communautaires situées à Boulay et Falck sont ouvertes à tous.
La cotisation annuelle a été fixée à :

- 5 € pour Boulay
- 3 € pour Falck
- Gratuite avant 18 ans

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois (CCHPB)

Horaires d'ouverture du bureau de Boulay :
Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h
Adresse :
29A rue de Sarrelouis à BOULAY
Tél : 03 87 79 52 90

Horaires d'ouverture du bureau de Falck :
- Accueil public, gestion des ordures ménagères : lundi et mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Service urbanisme, uniquement sur RDV : jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h
Adresse :
4 Rue de Creutzwald
57550 FALCK
tel : 03.87.81.37.97
mail : contact@cchpb.net
site internet : www.paysboulageois.fr

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

TRANS'BOULOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOLI'BUS

LE TRANSPORT DU PAYS BOULAGEOIS ET DE LA HOUVE

A DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES

- VOUS AVEZ 65 ANS ET PLUS
- VOUS NE DISPOSEZ PAS DE MOYEN DE LOCOMOTION ?
- VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER D'UN MOYEN DE TRANSPORT POUR VOS BESOINS QUOTIDIENS ?

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. VOUS PRENEZ CONTACT AVEC SOLI'BUS GRÂCE AU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE CI-DESSOUS.
2. SI VOTRE DEMANDE VOUS PERMET DE BÉNÉFICIER DU SERVICE, VOUS DÉFINISSEZ LES MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE VOYAGE.
3. LE MOMENT VENU, LE MINIBUS VIENT VOUS CHERCHER DANS VOTRE COMMUNE AU LIEU DE RAMASSAGE QUI VOUS SERA INDIQUÉ.

A DESTINATION DES PERSONNES EN INSERTION PROFESSIONNELLE

- VOUS ÊTES EN INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE.
- VOUS VENEZ DE TROUVER UN EMPLOI MAIS VOUS NE DISPOSEZ PAS DE MOYEN DE TRANSPORT POUR VOUS RENDRE AU TRAVAIL.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. POUR BÉNÉFICIER DE CE SERVICE, VOUS AVEZ ÉTÉ ORIENTÉ PAR UN DE NOS PRESCRIPTEUR (ASSISTANTE SOCIALE, CCAS DE BOULAY, CCHPB...) QUI A VALIDÉ VOTRE INSCRIPTION.
2. LE PRESCRIPTEUR TRANSMET VOTRE INSCRIPTION À TRANS'BOULOT, ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE.
3. VOUS DEVEZ PRENDRE CONTACT AVEC TRANS'BOULOT POUR ORGANISER LE TRANSPORT.

SERVICE DISPONIBLE 7J/7 ET 24H/24

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 12H ET DE 13H30 À 17H30

03 87 37 52 59

agence.transboulot.boulay@gmail.com

http://trans-boulot.fr

Numéros Utiles

MAIRIE:

27 Rue du Maréchal Leclerc
57320 TROMBORN
Tél.03 87 35 92 76
E mail : **mairie.tromborn@orange.fr**
Heures de permanence : Mardi et vendredi de 17h à 19h
Site internet : www.mairie-tromborn.fr

Numéros d'urgence :

POMPIERS : 18
SAMU : 15
GENDARMERIE : 17
MEDIGARDE : 0820 33 20 20
APPEL D'URGENCE : 112

PERISCOLAIRE

Mme DAUENDORFFER : 03.87.37.42.05 peri.voelfling@orange.fr

PRESBYTERE :

s'adresser à l'Abbé ROCH Sébastien
6 Cour de l'Abbaye 57320 BOUZONVILLE
Tél.: 03 87 78 26 17
Permanence le jeudi de 16h30 à 17h30

GENDARMERIE DE CREUTZWALD : 03.87.93.96.47

SYNDICAT DES EAUX - BOUZONVILLE

Tél.: 03 87 78 59 60
Urgence Tél 0977 429 438

ENEDIS Dépannage Tél.: 09 726 750 57

LA POSTE : ouverture des bureaux de

TETERCHEN :
Le lundi, mercredi et vendredi de 9 à 12 H
Le mardi et jeudi de 13 à 16 H
FALCK :
S'adresser en Mairie de Falck
BOUZONVILLE :
Du lundi au vendredi de 9H à 12 H et de 14 H à 17 H
Le samedi de 9 H à 12H

TRESORERIE DE CREUTZWALD (Ordures ménagères)

47 Rue de la Gare
57150 CREUTZWALD
Tel : 03.87.82.41.08

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8H30 à 12H

La Trésorerie de Bouzonville a fermé le 20 décembre 2019, mais une permanence sera assurée tous les mardis de 8h30 à 12h00 à partir du 21 janvier 2020.

A vos fours !!

LES SPRITZ DE NOËL

- Temps de préparation : 40 minutes
- Temps de cuisson : 7 minutes

• **INGREDIENTS**

• **12 PERSONNES**
• Farine 1 kg
• Sucre 500 g
• Beurre 500 g
• Poudre d'amande 500 g
• Oeuf 5
• Levure chimique 1 sachet
• Sucre vanillé 3 sachets
• Sel 1 pincée

Dans une grande terrine creuse, verser la farine, la levure, le sucre, la poudre d'amande, le sucre vanillé, le sel et le beurre ramolli. Mélanger grossièrement, puis ajouter les 5 œufs. Mélanger énergiquement à la main pendant 10 minutes environ jusqu'à obtenir une grosse masse de pâte compacte. Pour que celle-ci soit parfaite à l'utilisation, elle ne doit pas se casser ni trop coller. Sinon, faire un léger appoint de beurre ou de farine suivant le cas et finir de pétrir. Emballer la pâte dans du papier alu et placer au réfrigérateur jusqu'au lendemain au moins.

Préchauffer le four sur thermostat 6 au moins 15 minutes avant la première fournée. Découper 2 feuilles d'aluminium et les huiler avec un essuie-tout légèrement imbibé. Mettre une portion de pâte dans la machine à hacher la viande équipée de l'embout-pochoir désiré, et au fur et à mesure que la pâte sort, poser les petits morceaux ainsi obtenus sur la feuille d'alu. Mettre au four thermostat 6 durant environ 7 minutes. La cuisson variant suivant le four utilisé, il convient de se baser sur la première fournée pour cuire les suivantes, en surveillant de manière précise au moyen d'un minuteur.

Les Spritz doivent avoir une couleur très claire, être à peine dorés sur les arêtes pour être parfaits au goût. Réutiliser les feuilles alu pour les fournées suivantes. Pendant qu'une fournée cuit, en préparer une autre. Faire refroidir 1 bonne heure avant d'entreposer dans une boîte métallique hermétique. Compter 2 heures pour cuire l'ensemble de la fournée.

Le Kakuro , vous connaissez ?

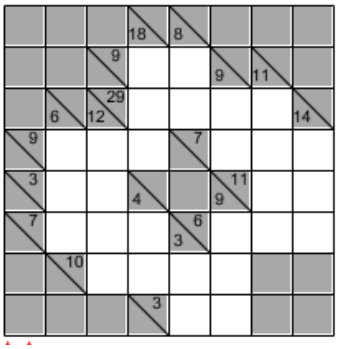

Exemple

Règle du jeu : Il faut remplir les cases vides avec

des chiffres allant de 1 à 9 de telle sorte que :

- la somme des chiffres de chaque section

de ligne soit égale à l'indice mentionné sur la gauche

- la somme des chiffres de chaque section

de colonne soit égale à l'indice mentionné sur le haut

- aucun chiffre n'apparaisse plusieurs

fois dans une ligne ou une colonne

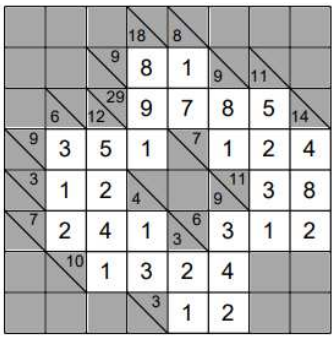

Solution

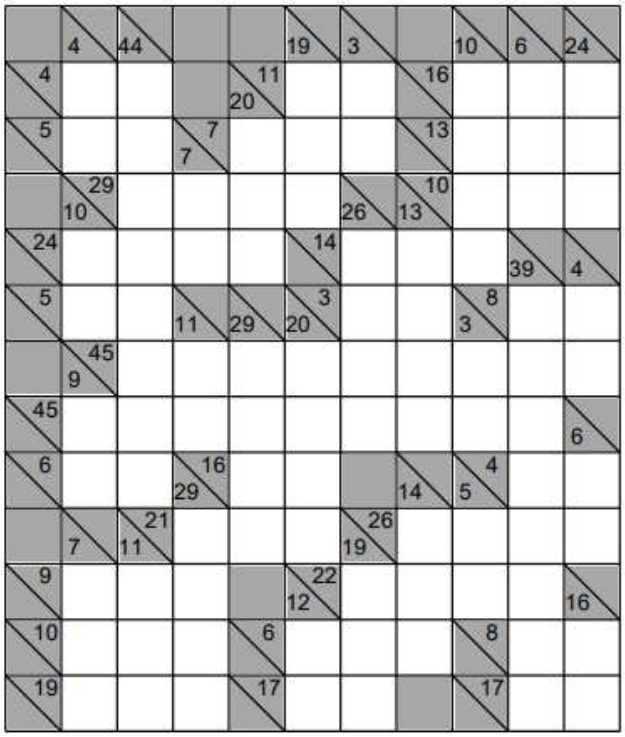

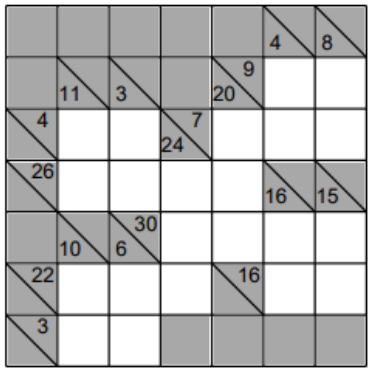

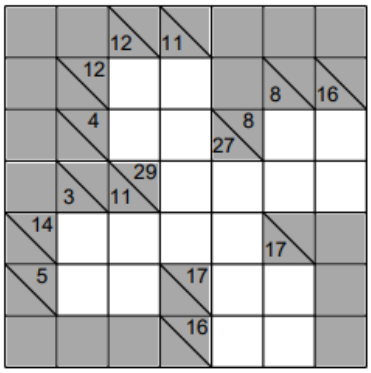

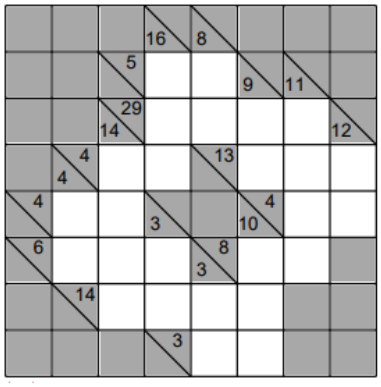

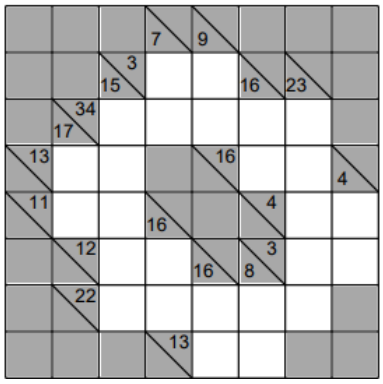

Les solutions sont sur le site internet de la commune

mairie.tromborn@orange.fr

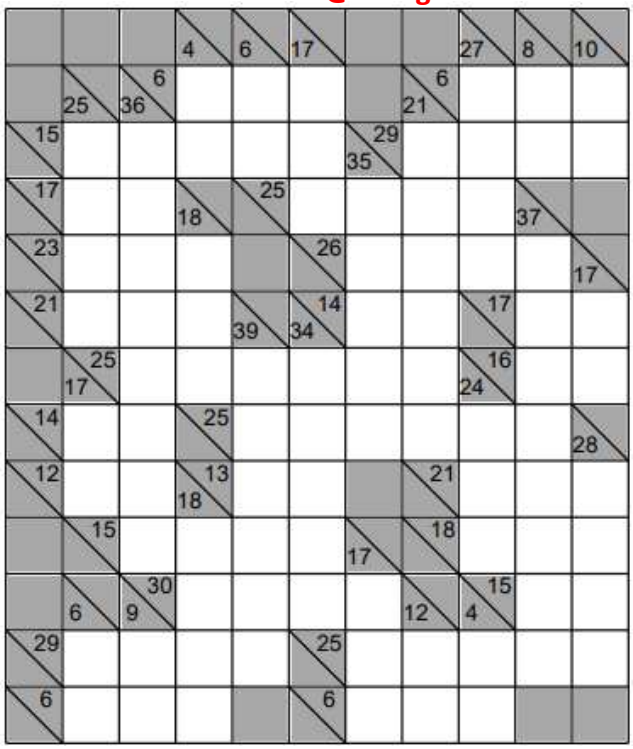

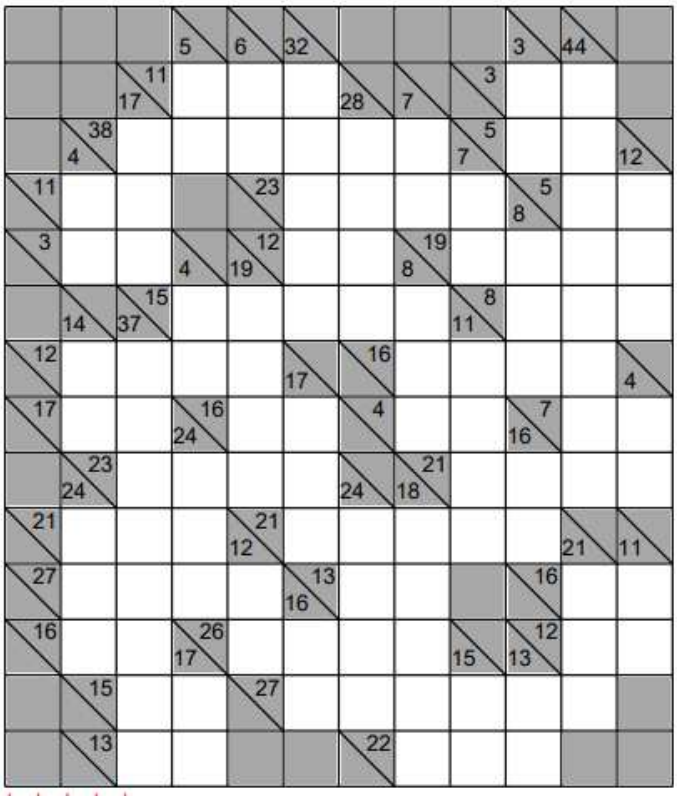
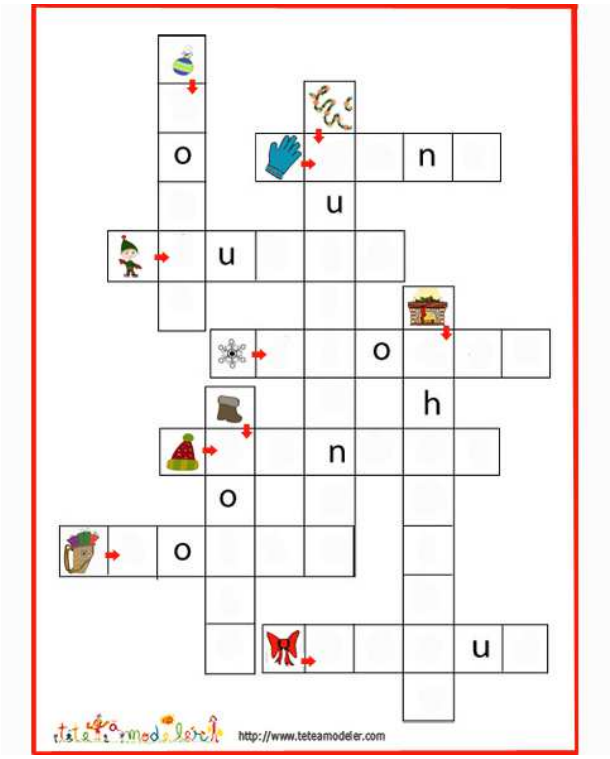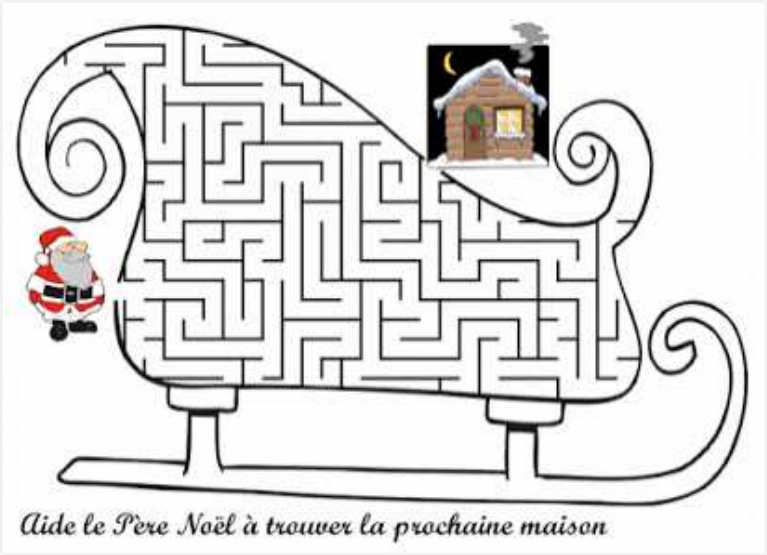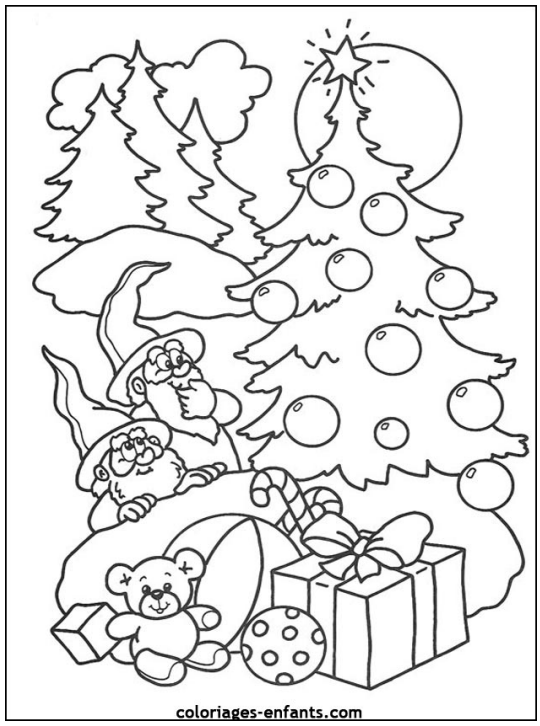
La page des enfants